

Syndicat Intercommunal de
Fonctionnement et
d'Investissement du Collège
et des Equipements Sportifs

S.I.F.I.C.E.S

**Nombre de Membres**En exercice : 8
Présents : 7

N° DCS 15/2026

Approbation des comptes
rendus du comité
syndical – Séances du 10
mars 2026 et du 22 avril
2026Date de la convocation le :
11/06/2026Délibération transmise au
représentant de l'Etat le
26/06/2026Liste des délibérations
publiée sur le site internet
du complexe sportif de
l'Oumière le 26/06/2026
complexe-sportif-de-loumiere.com**DELIBERATION
DU
COMITÉ SYNDICAL DU S.I.F.I.C.E.S****Séance ordinaire
du lundi 22 juin 2026, 19h00**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, les délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes du nord du canton de l'île d'Oléron se sont réunis, au complexe sportif de l'Oumière à Saint-Pierre d'Oléron, en séance publique.

Présents :

Nom	Qualité
M. Lionel ANDREZ	Président, Saint-Pierre-d'Oléron
Mme Agnès DENIEAU	Déléguée titulaire, Saint-Pierre-d'Oléron
Mme Barbara DESNOYER	Déléguée titulaire, Saint-Denis-d'Oléron
Mme Dominique RABELLE	Déléguée suppléante représentante de M. Sylvain NOUET, démissionnaire, Saint-Georges-d'Oléron
Mme Patricia PETIT	Déléguée titulaire, Saint-Georges-d'Oléron (entrée en séance après le vote de la délibération n° 16/2026)
M. Bruno BÉCÈDE	Délégué titulaire, Saint-Denis-d'Oléron
M. David BOSC	Délégué titulaire, La-Brée-Les-Bains
M. Carlos LOGRADO	Délégué titulaire, La-Brée-Les-Bains

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.**Assistaient à la séance :** M. Julien GIRAUD, délégué suppléant de la commune de Saint-Pierre-d'Oléron – M. Gilles MIRAMBEAU, directeur adjoint du collège "Le Pertuis d'Antioche" - Mme Stéphanie CAYROL, directrice du complexe sportif de l'Oumière.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un(e) secrétaire pris au sein du comité. M. David BOSC est désigné pour remplir cette fonction.

N° 16/2026**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SIFICES AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT INFORMATIQUE DE LA CHARENTE-MARITIME**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat Informatique de la Charente-Maritime,

Vu la délibération n° 35/2014 du 11 décembre 2014 approuvant l'adhésion du SIFICES au Syndicat Informatique de la Charente-Maritime,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants du SIFICES appelés à siéger au Comité syndical du Syndicat Informatique de la Charente-Maritime,

Monsieur le Président rappelle que le SIFICES doit désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants.

Après appel à candidatures et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical :

Article 1 : **DÉSIGNE** les représentants du SIFICES au Comité syndical du Syndicat Informatique de la Charente-Maritime comme suit :

- **M. Bruno BÉCÈDE**, délégué titulaire ;
- **Mme Agnès DENIEAU**, déléguée suppléante n° 1 ;
- **M. David BOSC**, délégué suppléant n° 2.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre la présente délibération au Syndicat Informatique de la Charente-Maritime ainsi qu'à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Article 3 : **DIT** que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre d'Oléron, le 24/06/2026.

Le Président, Lionel ANDREZ

